

DEPARTEMENT

de la Meuse

Arrondissement

de Verdun

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_001

Objet : Convention de partenariat avec Unis-cités et l'ILCG

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Le Président expose aux Membres du Conseil Communautaire l'objectif de la convention de partenariat avec Unis-Cités

L'association Unis-Cités coordonne l'action de jeunes volontaires en Service Civique autour des programmes d'intérêt général qu'elle développe.

L'antenne meusienne de l'association a été créée en 2019. Elle met progressivement en place sur le département trois types d'actions dont le programme « Connectés ».

C'est l'ILCG qui est à l'initiative du développement de ce programme sur le Territoire de Fresnes en Woëvre. « Connectés » s'adresse principalement aux séniors (50 ans et plus selon les critères d'Unis Cités). Une équipe de deux volontaires en Service civique proposent une aide numérique individuelle.

Le but est d'aider les séniors à utiliser leur propre matériel (PC, smartphone, tablette) en visant l'autonomie. La personne accompagnée réalise elle-même les actions sur son matériel sur les conseils des volontaires.

Les demandes peuvent toucher divers domaines : création et utilisation d'une messagerie, échanges en Visio avec les proches, stockages de photos ou encore démarches en ligne.

Cette action a déjà été portée en 2021 et a montré son intérêt pour les publics de séniors et est donc reconduite au titre de l'année 2023-2024.

Les interventions des services civiques se feront à la fois à la Maison France Services si les personnes peuvent se déplacer mais aussi à domicile, sur rendez-vous.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_002

Objet : Convention relative à l'entretien des itinéraires de randonnée entre la Codecom du Territoire de Fresnes en Woëvre et la Codecom Côtes Meuse Woëvre

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Le Président explique aux Membres du Conseil Communautaire qu'une convention entre la Codecom du Territoire de Fresnes en Woëvre et la Codecom Côtes Meuse Woëvre doit être signée.

Dans le cadre du Plan Paysage et notamment son axe 3 :

- Découvrir les Côtes de Meuse (tourisme), l'enjeu n° 1 est Aménager / développer des circuits de découverte du paysage, il est proposé de formaliser via une convention annexée à ce rapport les éléments ci-après.

Description : ce sont 7 sentiers qui ont été créés et labellisés auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre dont 4 sur le territoire de la Codecom du Territoire de Fresnes en Woëvre :

- Le tacot de Haudiomont à Ronvaux / Watronville (9.5km),
- A la rencontre d'Alain FOURNIER de Saint Rémy la Calonne à Dommartin la Montagne (8.8km), de la forêt à la vigne d'Herbeuville à Combres sous les côtes (6.7km)
- Sous les côtes d'Hannonville sous les côtes à Thillot (6.6km).

Il convient désormais de formaliser via une convention les modalités d'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée du Plan Paysage des Côtes de Meuse portées par les CODECOM du Territoire de Fresnes et Côtés de Meuse Woëvre et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP).

Les travaux seront réalisés par les baliseurs du CDRP conformément à la charte officielle du balisage.

Le coût de revient de cet entretien est fixé à 22 € / km, soit 693 € tous les deux ans.

Ainsi, le CDRP s'engage à réaliser l'entretien des chemins précités à réception d'un devis signé par la CODECOM. La convention, d'une durée de 6 ans, prend effet à compter du 1er janvier 2022.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_003

Objet : Projet de Territoire

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Le Président expose aux Membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes vient de connaître en avril 2023, soit à mi-mandat,

le changement de son Président, de ses Vice-Présidents et le renouvellement du bureau communautaire.

Fort d'une volonté à déterminer une feuille de route politique permettant de définir les lignes directrices de la stratégie territoriale de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre, le Président propose au conseil communautaire d'engager la mise en œuvre d'un projet de territoire

Ce document prospectif a pour vocation la définition d'une vision partagée du territoire et la définition des axes stratégiques des différentes politiques intercommunales et leur traduction en plan d'actions à mettre en œuvre pendant toute la durée du projet de territoire.

Fruit d'une démarche concertée et participative associant l'ensemble des élus communautaires et municipaux, ainsi que les services intercommunaux, le projet de territoire de la Communauté de communes du Territoire de Fresnes s'inspirera également largement des stratégies déjà en place au sein de la Codecom.

Il offre en outre l'opportunité de répondre à des enjeux nouveaux pour l'intercommunalité et fixe un ensemble de défis à relever, d'objectifs stratégiques à atteindre. Un des défis centraux du projet de territoire portera à cet égard sur la transition écologique.

Ce projet de territoire sera aussi et vraisemblablement concomitant à une réflexion qui posera dès lors la question des moyens financiers disponibles pour la mise en œuvre de ce projet de territoire et de la richesse mobilisable pour répondre aux besoins de la population.

Le projet de territoire doit par ailleurs permettre une meilleure lisibilité et compréhension de l'action de la CODECOM, vis-à-vis de la population et des acteurs locaux, mais aussi des partenaires institutionnels à l'échelle départementale, régionale voire nationale et des porteurs de projets exogènes.

DECISIONS à l'unanimité (36 voix pour et 8 pouvoirs pour - 44 voix délibératives) :

- **D'ACTER la volonté de développer un projet de Territoire ;**
- **D'ORGANISER une conférence des Maires dédiée au projet de Territoire ;**
- **DE PROPOSER une étude chiffrée permettant de connaître le coût du projet de Territoire ;**
- **DE COMPOSER une commission spécifique ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_004

Objet : Désignation du représentant LEADER 2023-2027

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Le Président expose qu'il convient de nommer des représentants GAL LEADER pour 2023-2027.

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen qui permet de soutenir financièrement des projets locaux privés, associatifs ou publics pour développer l'attractivité économique du territoire. Il est alimenté par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Pour ce faire, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine (PETR) et le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) ont déposé une candidature conjointe afin de porter un Groupe d'Action Locale (GAL) pour instaurer une stratégie de développement local LEADER sur nos territoires.

Par courrier du 27 mars 2023, la Région Grand Est a confirmé retenir la candidature LEADER 2023-2027, pour une enveloppe de crédits FEADER de 1 077 471 € destinée à soutenir les projets du territoire ainsi que l'ingénierie dédiée à l'animation et au fonctionnement du GAL LEADER.

La stratégie LEADER 2023-2027 a été définie à partir d'un diagnostic territorial et de dispositifs d'intervention partagés par les acteurs du territoire à l'issue de larges concertations en phases collectives et phases d'entretiens individuels, initiés dès 2022.

A l'issue de ces concertations et temps d'échanges, la proposition stratégique LEADER 2023-2027 a été orientée vers le développement durable et déclinée en axes d'intervention dont la thématique est « Cœur de Lorraine : un territoire en transition vers une approche durable globale » :

- Un territoire durable démographiquement : conforter l'attractivité résidentielle
- Un territoire durable économiquement : renforcer une économie locale, circulaire, et porteuse de sens
- Un territoire durable environnementalement : aller vers une excellence écologique et énergétique
- Un territoire durable socialement et humainement : développer des projets créateurs de lien social

Ces axes d'intervention constituent l'architecture de la stratégie locale de développement du GAL.

Le périmètre retenu du territoire du GAL est le suivant :

- Périmètre du PETR Cœur de Lorraine : CC Côtes de Meuse-Woëvre, CC du Canton de Fresnes-en-Woëvre, CC du Sammiellois, CC de l'Aire à l'Argonne
- 6 communes de la CC Commercy-Void-Vaucouleurs situées sur le territoire du PNRL (Boncourt sur Meuse, Euville, Mécrin, Pont sur Meuse, Vignot et Commercy (ville porte)

L'organe décisionnel du GAL est le Comité de Programmation, composé de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants dans chacun des collèges public et privé.

Ouï l'exposé du le Président, après deux candidatures, il est procédé à l'élection du représentant titulaire.

A l'issue du vote à main levée et compte tenu du résultat :

1. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
2. Nombre de voix délibératives : 44 (36 voix et 8 pouvoirs)
3. Nombre d'abstention : 0
4. Nombre de voix exprimées : 44
5. Majorité absolue fixée à 25 voix

Le Conseil Communautaire :

- **COMPTABILISE**
 - Danielle LEPRINCE : 32 voix
 - Jérôme STEIN : 12 voix
- **PROCLAME** Danielle LEPRINCE, représentante titulaire pour siéger au comité de programmation GAL Ouest Pnrl et représenter la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

- **DE DESIGNER** Daniel BRETON, représentant suppléant pour siéger au comité de programmation GAL Ouest Pnrl et représenter la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes en Woëvre.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_005

Objet : Subventions aux associations 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Après discussion, arbitrage et avis de la Commission « Sports Loisirs Animation » en date du Mardi 6 Juin 2023.

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du Lundi 19 juin 2023,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

désignation de l'Association	MONTANT PROPOSÉ
VHF	9 000 €
Association des Loisirs - Watronville	3 000 €
La Coëvre	4 350 €
Le CPIE	10 000 €
L'Esparge	3 000 €
UNC	600 €
Côtes & Jeux	1 700 €
Vu d'un Œuf *	*10 000 €
AIKI NO KEIKO	350 €
Ecomusée	5 000 €
Tennis Club Fresnes	1 000 €
Sports loisirs Fresnois	1 400 €
Les Galopins	10 000 €
Nat'APA	0 €
Hatton VTT	500 €
ASVH	2 000 €
Perséphone	300 €
Foyer Rural de Bonzée	1 200 €
TOTAL	63 400€

*La subvention à l'association Vu d'un Œuf sera attribuée dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle (à hauteur de 10 000 €).

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

- D'OCTROYER les subventions proposées ci-dessus aux associations
- DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget 2023
- AUTORISER le Président à signer tous documents afférents à cette affaire

Pour extrait conforme,
 Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_006

Objet : Tarification de la restauration scolaire et des services périscolaire – rentrée scolaire 2023-2024

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire une évolution de la tarification du service restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 et informe l'assemblée que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis l'année 2018.

Considérant l'augmentation des dépenses liées au cout de production d'un repas,

Vu le Compte administratif 2022 et plus précisément l'analytique de la restauration scolaire faisant apparaître un déficit global du service,

Sur proposition de la commission scolaire en date du 06 juin 2023,

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 19 juin 2023,

TARIFS PROPOSÉS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - RENTRÉE 2023/2024

FORMULES D'INSCRIPTION	Forfait régulier (Facture au forfait journalier réduit, que le repas soit pris ou non pris)	Occasionnel (Facture au repas pris)	Ticket exceptionnel
Ecole Maternelle (à la présence réelle)	5,06 €	6,72 €	6,72 €
Ecole Primaire (au Forfait)	5.06 €	6.72 €	6.72 €
Collège (Forfait)	5.22 €	6.72 €	6.72 €
Adulte (occasionnel)	6.72 €		
Repas fourni par les parents pour les enfants bénéficiant d'un PAI	1.70 €		

2. PARTIE PERISCOLAIRE

Le Président rappelle que les tarifs du service périscolaire n'ont pas jamais fait l'objet d'une augmentation par l'assemblée délibérante.

TARIFS PROPOSÉS DU PERISCOLAIRE - RENTRÉE 2023/2024

QF < ou = 525	QF compris entre 526 à 614	QF supérieur à 614 et + MSA
1,92 € la séance	2,31 € la séance	2,62 € la séance

Ouï l'exposé de Monsieur Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide

- DE VALIDER la tarification pour le service de restauration scolaire ci-dessus ;
- DE VALIDER la tarification pour le service périscolaire ci-dessus ;
- DE CONSIDERER que les tarifications sont applicables jusqu'à nouvelle délibération,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à 34 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- *le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :*
- *que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.*

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_007

Objet : Tarification des centres de loisirs – ETE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Monsieur le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire de valider la tarification 2023 des Accueils de Loisirs Vacances.

Le Président informe l'assemblée que la tarification des Accueils de Loisirs de Mineurs (ACM) - vacances n'a pas été modifiée depuis 2018. Il propose d'effectuer une augmentation des tarifs comme suit :

Considérant la nécessité d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} Juillet 2023,

Sur proposition de la commission scolaire en date du 06 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 19 juin 2023,

PROPOSITIONS DE TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS

Tarification selon le Quotient Familial CAF	QF< ou= 500€	Compris entre QF 501€ à 700€	QF 701 € et plus Ressortissants MSA Extérieur à la Codecom
Prix à la semaine 5 jours	71 €	75€	77€
Garderie de 8h /9h et/ou 17h/18h Forfait semaine	15€/semaine Quel que soit la présence	15€/semaine Quel que soit la présence	15€/semaine Quel que soit la présence

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à 34 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

- DE VALIDER les tarifications 2023 proposées ;
- DE CONSIDERER que les tarifications sont applicables jusqu'à nouvelle délibération,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire

Pour extrait conforme,
 Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.

Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_008

Objet : Crédit/suppression de postes suite à l'avancement de grade – Année 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu de la nécessité de service, de

modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création des emplois correspondant aux grades d'avancement.

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable du comité Technique rendu le 05 décembre 2022,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 19 juin 2023

Le Président propose au Conseil Communautaire les créations suivantes avec effet au 1^{er} Juillet 2023 :

N° POSTE	SUPPRESSION	CREATION	TEMPS DE TRAVAIL	DHS
35	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	TNC	25,59/35
36	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TNC	28,2/35
38	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TNC	25,09/35
59	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	TNC	30,14/35
27	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	TNC	23,52/35
15	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	TC	35/35
28	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	TNC	31,29

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

- D'ADOPTER la création des postes listés ci-dessus suite aux propositions d'avancement de grade
- DE DECIDER de modifier le tableau des emplois
- DE PRÉCISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice en cours
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :
- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.

**DEPARTEMENT
de la Meuse**

**Arrondissement
de Verdun**

**Communauté de Communes
du Territoire de Fresnes en Woëvre**

**DELIBERATION du 29 juin 2023
du Conseil Communautaire**

MANDAT 2020-2026

Délibération n° 20230629_009

Objet : Adhésion au service « Calcul allocations de retour à l'emploi »

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle du Pôle Enfance Jeunesse de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 juin 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE accueille les délégués communautaires et procède à l'appel.

Etaient présents (36) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes. François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Aurélie MAILLOT ; Raphael MARCHITTI ; Jean-Luc PIERRE ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christopher JOB (P) ; Danielle LEPRINCE ; Jérôme STEIN (P) ; Alain LABISSY ; Michel MAZZOLA ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Claude JAMIN ; Xavier PIERSON ; Sylvie STRAUSS ; Michel DOLADILLE (P) ; Anne CORCELLUT (P) ; Mickael ADAM ; Sylvie PARIS ; Christian GIANNINI ; Alain LAMBERT ; Jean-François MANGIN ; Marie-Astrid STRAUSS ; Henri HUYNEN (P) ; Daniel BRETON ; Cyril WARIN ; Rémi MICHEL ; Frédéric THIRY ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Martine WINGER-GALTIÉ à Didier ALEXANDRE ; Alain BRIZION à Christopher JOB ; Jean-Marie LIGNOT à Jean Paul BOLOT ; Christelle ALEXANDRE à Michel MARCHAND ; Audrey OLLINGER à Michel DOLADILLE ; Yves BRIZION à Henri HUYNEN ; Stéphanie PÉRIN à Jérôme STEIN ; Laurent JOYEUX à Anne CORCELLUT.

Absents excusés (2) : Samuel BORTOT, Franck LEGRAND.

Absent (1) : Roger FABE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 36.

Le Président explique au Conseil Communautaire que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse dispose d'un service « calcul allocations de retour à l'emploi ».

Il propose d'adhérer à ce service pour toutes situations susceptibles de nécessiter de tels calculs.

ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI - TARIFS 2023

Instruction et simulation du droit à indemnisation - 166,00 €

Suivi mensuel des droits aux allocations - 8,50 €

Etude du droit en cas de reprise ou réadmission - 94,50 €

Etude du cumul de l'allocation avec reprise d'activités réduites - 41,00 €

Etude de réactualisation des données - 22,00 €

Etude juridique : analyse de situations complexes - 166,00 €

Simulation des droits suite à rupture conventionnelle - 84,00 €

Frais de gestion (par dossier) - 40,00 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (44 suffrages exprimés, 36 présents et 8 pouvoirs) :

- D'OPTER pour l'adhésion au service « calcul allocations de retour à l'emploi » du Centre de Gestion de la Meuse
- D'AUTORISER le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté de Communes.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

- *le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :*
- *que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.*